

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.409

**Cohésion sociale :
subvention
exceptionnelle à la
Banque Alimentaire
de Charente**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DÉZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLLOT, Bernard CONTAMINE à Eric SAVIN, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD à Gérard DÉZIER, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Francis LAURENT à Jean-Marie ACQUIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.409**

COHESION SOCIALE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

COHESION SOCIALE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BANQUE ALIMENTAIRE DE CHARENTE

La Banque Alimentaire de Charente a sollicité GrandAngoulême pour une subvention exceptionnelle de 10 000 € suite à une diminution de recettes. Au premier chef, la baisse des volumes de denrées achetées à la Banque par les structures distributeurs (essentiellement les épiceries sociales) qui espacent leur distribution faute de personnels suffisants et l'absence de distribution dans des secteurs ruraux du Département pourtant en besoin.

De plus, avec une précarité grandissante, les bénéficiaires privilégient les distributions gratuites des Restos du Cœur et du Secours Populaire sur celles payantes (faiblement) des épiceries sociales.

Par ailleurs, des charges qui augmentent :

- Suite aux mesures anti-gaspillage, la Banque récupère moins localement et doit acheter des produits « rares » (la viande).
- La gestion des déchets à la charge de la Banque car les centrales d'achats imposent que le tri des produits ne se fasse plus sur place.
- Des besoins de stockage frigorifiques importants (20 000 €/an) pour les produits frais plus difficiles à écouler.

La Banque Alimentaire engage une réflexion sur une extension de sa mission pour devenir elle-même distributeur en appui avec des CCAS, ce que ses statuts n'autorisent pas actuellement. Elle pourrait aussi s'ouvrir vers des vestiaires solidaires suite aux dons de produits vestimentaires et d'hygiène qu'elle reçoit parfois.

Le financement de la Banque Alimentaire doit aussi mieux refléter sa dimension départementale ; il lui appartient de rechercher des financements auprès de toutes les collectivités concernées par son activité.

Afin d'assurer une stabilité financière suffisante à la Banque Alimentaire de Charente pour l'année 2019 et dans la perspective des évolutions à venir, il convient de décider d'une subvention exceptionnelle supplémentaire à celle de 3 000 € déjà accordée.

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Vu l'avis du bureau du 26 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre, identité territoriale du 26 novembre 2019

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Banque Alimentaire de Charente pour l'année 2019.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 17 décembre 2019